



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS au 30 septembre 2013

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.515-34 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 septembre 2013.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	32,750 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	32,750 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	32,750 M€
-autres	0 M€
	32,750 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	6,594 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par un établissement de crédit	26,156 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0.0 M€
	32,750 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

<i>prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation</i>	
quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	4,956 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1,637 M€
	6,594 M€
<i>prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit</i>	
quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	19,102 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	7,055 M€
	26,156 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M€	16
1994	0 M€	95
1995	1 M€	58
1996	4 M€	483
1997	13 M€	790
1998	25 M€	1,122
1999	59 M€	2,226
2000	65 M€	2,067
2001	91 M€	2,133
2002	127 M€	2,555
2003	486 M€	7,706
2004	863 M€	11,060
2005	1,107 M€	12,392
2006	1,039 M€	10,278
2007	775 M€	7,066
2008	544 M€	4,854
2009	379 M€	3,191
2010	428 M€	3,014
2011	333 M€	2,259
2012	202 M€	1,359
2013	53 M€	326
	6,594 M€	75,050

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1994	0 M€	1
1995	0 M€	2
1996	0 M€	14
1997	1 M€	41
1998	2 M€	87
1999	5 M€	201
2000	16 M€	567
2001	41 M€	1,241
2002	65 M€	1,623
2003	514 M€	11,733
2004	933 M€	17,414
2005	1,614 M€	23,370
2006	2,087 M€	26,764
2007	2,115 M€	22,287
2008	1,822 M€	19,748
2009	3,089 M€	29,217
2010	5,922 M€	47,941
2011	3,908 M€	33,912
2012	2,312 M€	20,269
2013	1,710 M€	13,915
	26,156 M€	270,347

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	2 M€	608
1	24 M€	2,653
2	54 M€	2,898
3	90 M€	3,354
4	105 M€	2,900
5	176 M€	4,098
6	218 M€	4,055
7	257 M€	3,989
8	261 M€	3,491
9	261 M€	3,140
10	355 M€	4,115
11	430 M€	4,539
12	556 M€	5,366
13	636 M€	5,834
14	560 M€	4,815
15	516 M€	4,270
16	496 M€	4,184
17	490 M€	3,919
18	198 M€	1,320
19	185 M€	1,176
20	176 M€	1,132
21	158 M€	963
22	147 M€	858
23	101 M€	575
24	50 M€	269
25	36 M€	218
26	20 M€	115
27	14 M€	78
28	13 M€	70
29	6 M€	32
30	3 M€	16
	6,594 M€	75,050

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	5 M€	1,804
1	66 M€	7,102
2	161 M€	8,709
3	265 M€	9,898
4	360 M€	9,867
5	535 M€	11,949
6	724 M€	13,309
7	1,015 M€	15,687
8	1,151 M€	15,869
9	1,265 M€	15,391
10	1,361 M€	15,510
11	1,406 M€	14,482
12	1,861 M€	16,965
13	1,742 M€	15,511
14	1,832 M€	14,876
15	1,902 M€	13,973
16	1,484 M€	10,403
17	1,824 M€	12,422
18	1,541 M€	10,496
19	1,393 M€	9,210
20	826 M€	5,411
21	937 M€	6,046
22	1,323 M€	8,021
23	888 M€	5,549
24	215 M€	1,406
25	50 M€	316
26	14 M€	94
27	6 M€	43
28	4 M€	26
29	0 M€	2
30	0 M€	1
	26,156 M€	270,347

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme au 30 septembre 2013 est de A+ par Standard & Poor's et Aa3 pour Moody's, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordres dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 30 septembre 2013, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L. 515-15 du Code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 30 septembre 2013.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 septembre 2013, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 9 503 873.76 euros
- Dépôts à terme à 28 jours des sommes provenant du placement des fonds propres, des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Ces placements auprès de BNP Paribas SA, sont renouvelés à maturité sur la même durée. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
08-oct.-13	8	275,000,000
25-oct.-13	25	50,000,000
		325,000,000

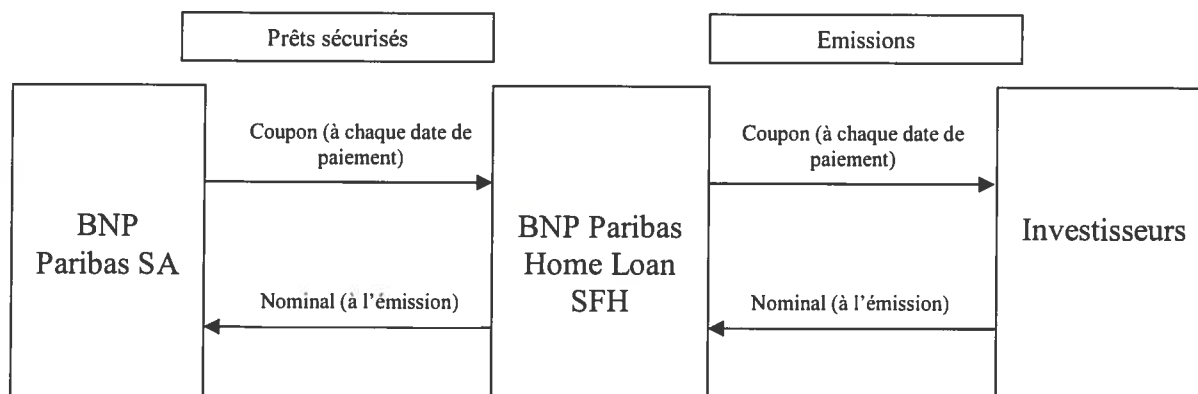
- Dépôt à terme à 28 jours du montant sur le Cash Collateral Account constitué suite à l'activation du Pre-Maturity Test : 4 270 000 000 euros. La durée résiduelle du DAT est de 17 jours.

V – Remboursements anticipés

Au cours du troisième trimestre 2013, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 10.4% (taux annualisé).

VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas SA à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à la SFH, qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Ce risque de taux doit donc être couvert par des swaps de taux et de devises.

Suite à l'abaissement de la notation de BNP Paribas par Fitch Ratings le 15 décembre 2011, la SFH a mis en place la stratégie de couverture telle qu'imposée par la documentation du programme d'émission qui prévoit des swaps de taux et des swaps de devises de manière à limiter le risque subi par la structure :

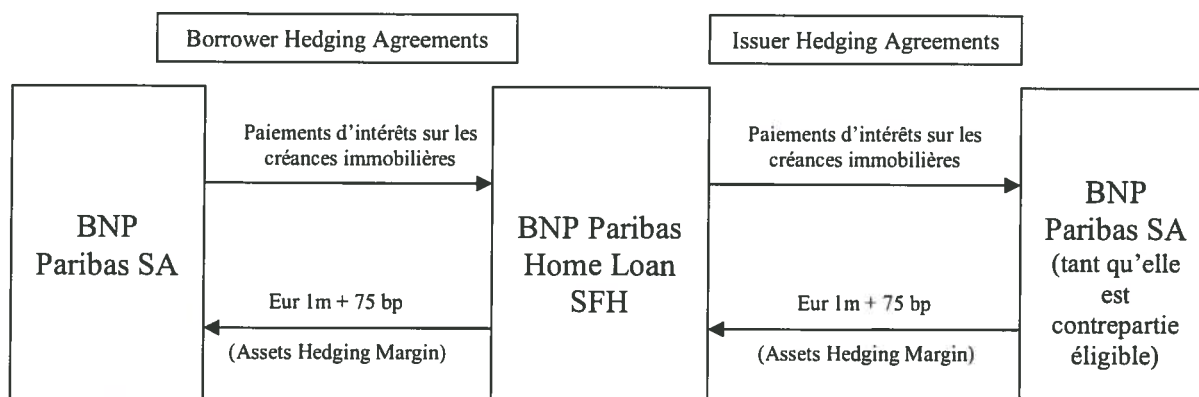
- L'ensemble du portefeuille de créances immobilières (à taux fixe ou à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « *covered bonds* », qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

La contrepartie des swaps est actuellement BNP Paribas qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation actuelle du programme d'émission : A-1 (court terme) / A (long terme) par Standard & Poor's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch. En cas d'abaissement de la notation de BNP Paribas en dessous de ces niveaux il faudra poster du collatéral, le montant du collatéral à poster étant défini par les méthodologies de agences de notation en fonction de la nouvelle notation, ou remplacer (ou faire

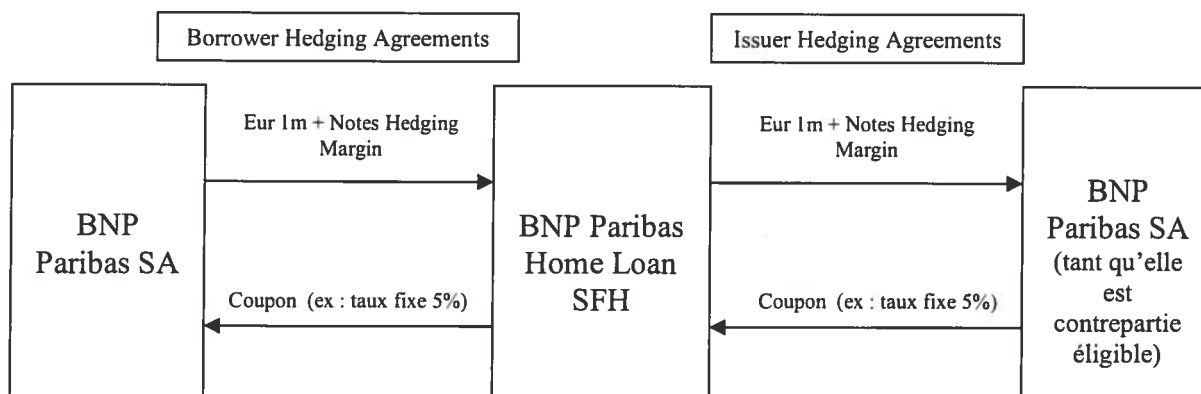
garantir) BNP Paribas par une contrepartie de swap éligible. Dans certains cas, notamment si le downgrade est très important, BNP Paribas devra être remplacée par une contrepartie éligible.

Des swaps miroirs, dit « back to back swaps » des premiers swaps, ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas afin de neutraliser la position de taux créé par la présence des prêts miroirs selon les schémas ci-dessous.

Swap d'actif



Swaps de passif (émissions)



En cas de défaut de BNP Paribas les créances immobilières à l'actif seront transférées à la SFH et les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs transférés conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les « fixings », mais ce risque est limité

car il s'étend sur une période de moins d'un mois grâce à notre choix d'indexer les actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

Aujourd'hui, avec la mise en place de la stratégie de couverture, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 1 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins d'un mois.

Au 30 septembre 2013, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 30 000 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% représente environ 9% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

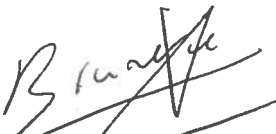
VII – Couverture du besoin de liquidité

Au 30 septembre 2013, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les prêts sécurisés avec BNP Paribas SA.
- Le besoin de liquidité dû aux emprunts subordonnés s'élève à 3 665 952 euros.
- Les intérêts à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres, des sommes provenant des intérêts subordonnés représentent 3 766 126 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 8 octobre 2013,



Mme Valérie BRUNERIE

Présidente Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH